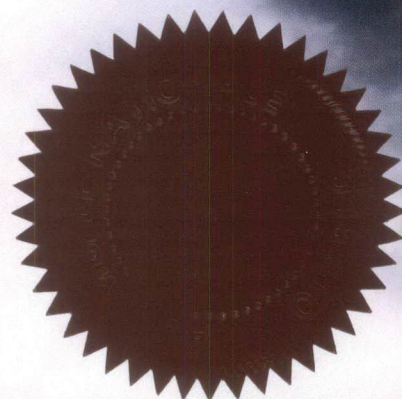


ASSEMBLÉE NATIONALE

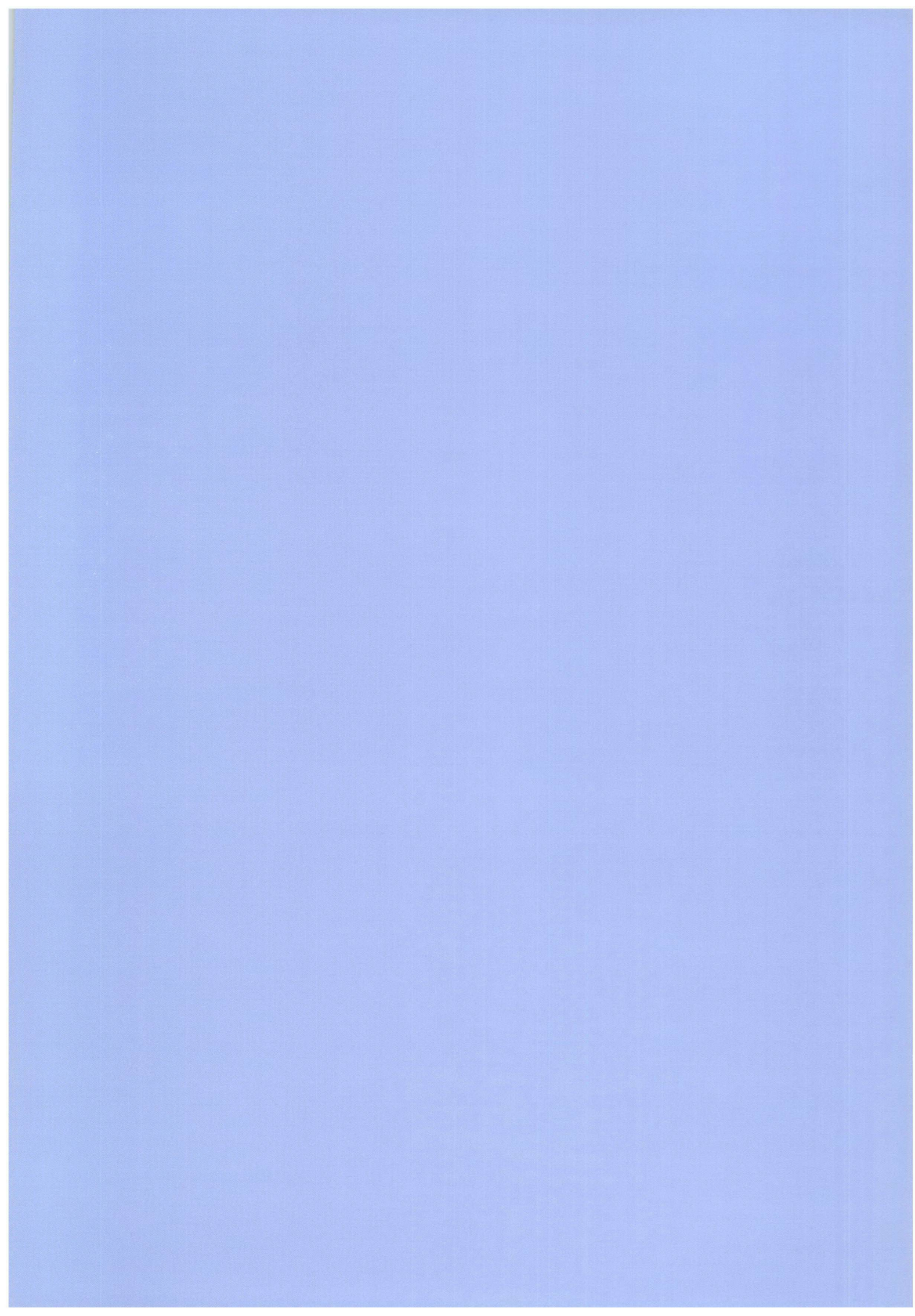
no 584-20061031

# RAPPORT ANNUEL

2005-2006



Société  
québécoise  
d'assainissement  
des eaux



Montréal, le 18 septembre 2006

Madame Nathalie Normandeau  
Ministre des Affaires municipales et des Régions  
**Gouvernement du Québec**  
Édifice Jean-Baptiste-De La Salle  
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau  
Aile Chauveau, Secteur B, 4e étage  
Québec (Québec) G1R 4J3

Madame la Ministre,

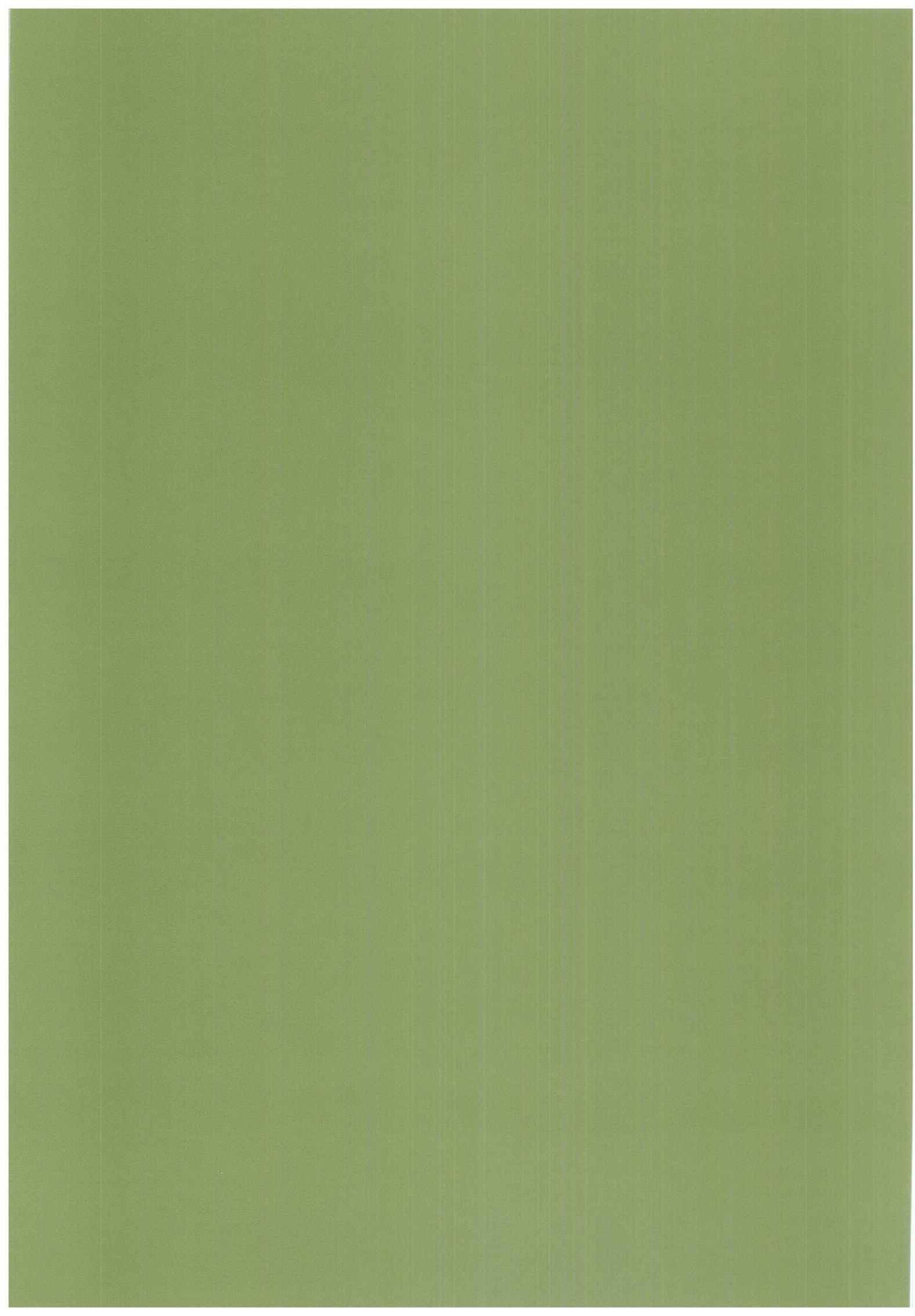
Au nom du conseil d'administration, j'ai l'honneur et le plaisir de vous soumettre le rapport annuel, conformément aux dispositions de la *Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux*.

Ce rapport détaille l'ensemble des activités de la Société pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 31 mars 2006.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du conseil d'administration,

  
Maurice Masse



<b>Mission</b> .....	4
<b>Organigramme</b> .....	5
<b>Message de la direction</b> .....	6
<b>Évolution des affaires</b> .....	7
La clientèle .....	7
Les réalisations .....	7
Les investissements .....	8
Le financement des ouvrages .....	8
Les frais d'exploitation .....	10
<b>États financiers</b> .....	11
Rapport de la direction .....	13
Rapport du vérificateur .....	15
Résultats .....	16
Bilan .....	17
Flux de trésorerie .....	18
Notes complémentaires .....	19

Créée en 1980, la Société québécoise d'assainissement des eaux est une société d'État au service des municipalités. Sa mission est de leur fournir les services de gestion et de financement appropriés afin qu'elles puissent se doter d'équipements d'assainissement des eaux usées de qualité, au meilleur coût possible, et ce, au bénéfice des populations desservies par ces municipalités. La Société doit exercer ses activités en respectant les modalités administratives approuvées par le gouvernement et accomplir ses mandats dans le cadre de sa loi constitutive, en s'engageant à réaliser le contenu des conventions intervenues entre les municipalités et le gouvernement du Québec, le tout dans le respect des normes de dépollution, ainsi que des critères de qualité, de coûts et d'échéancier de réalisation.

Hormis la finalisation des derniers dossiers litigieux encore actifs, la Société a maintenant complété l'essentiel de ses mandats de gestion de projets et consacre dorénavant ses efforts à la gestion rigoureuse de son service de la dette.

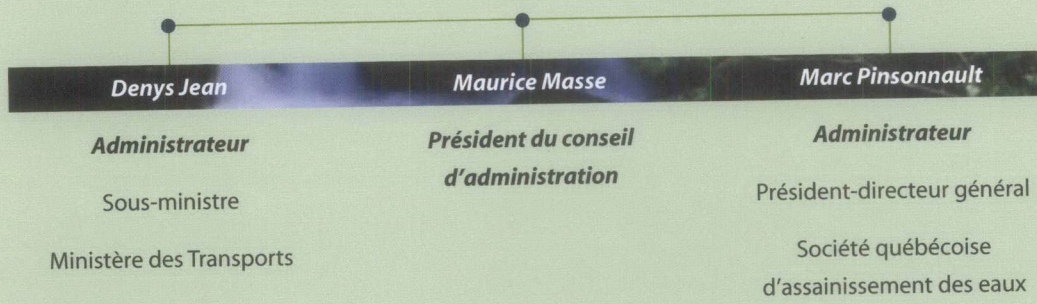
**Dans le cadre du Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ), la Société avait pour mandat :**

- de concevoir, de construire, d'améliorer, d'agrandir, de mettre en marche, de financer, d'exploiter des ouvrages d'assainissement des eaux pour les besoins des municipalités;
- d'exécuter des études et des travaux en matière d'égout et d'assainissement, ainsi que des travaux d'aqueduc, de recherche en eau et de traitement de l'eau potable pour certaines localités du Québec;
- d'agir à l'extérieur du Québec, en association avec les entreprises québécoises dans le domaine de l'eau, notamment en fournissant des biens et services reliés à l'expérience qu'elle a acquise au Québec, en faisant la promotion de ces biens et services et en favorisant le développement du potentiel technologique et industriel du Québec dans ce domaine.

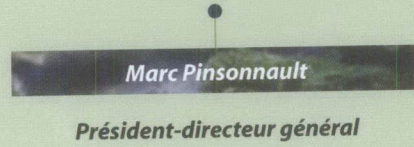
**Dans le cadre du Programme d'assainissement des eaux municipales (PADEM), la Société a eu pour mandat :**

- d'agir comme conseiller auprès des municipalités en matière de réalisation et d'exploitation d'ouvrages d'assainissement des eaux;
- de fournir aux municipalités de l'aide technique et professionnelle en matière de gestion pour la réalisation d'ouvrages d'assainissement des eaux;
- d'élaborer des projets de transfert et de diffusion de nouvelles technologies en matière d'assainissement des eaux et de traitement de l'eau potable, et de procéder à leur réalisation avec l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et des Régions.

## Conseil d'administration



## Direction



## MESSAGE DE LA DIRECTION

Au cours de l'année financière 2005-2006, l'essentiel des activités de la Société a porté sur la gestion de son service de la dette ainsi que sur la fermeture, à l'intérieur des budgets alloués, des derniers projets encore actifs dans le cadre du Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ) et du Programme Aqueduc et Égout de la Basse-Côte-Nord, le tout en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR).

Pour l'ensemble des programmes à l'intérieur desquels elle a œuvré, la Société a géré et, pour la plupart, financé la réalisation de 724 projets municipaux d'assainissement des eaux, représentant des investissements de près de 3,8 milliards de dollars. De ce nombre, 717 projets ont déjà reçu le statut de « projets fermés à 100% », dont 12 au cours du présent exercice financier. En ce qui concerne les 7 projets qui restent à finaliser, cinq (5) d'entre eux devraient connaître leur fermeture définitive d'ici la fin de 2006.

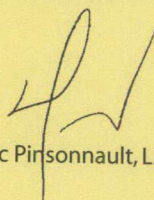
Par ailleurs, tout en maintenant ses effectifs au strict minimum, la Société a continué, durant le présent exercice financier, le processus d'intégration de ses activités résiduelles au sein du gouvernement, en signant notamment une entente de services tripartite avec le ministère des Affaires municipales et des Régions et le ministère des Finances, entente par laquelle ces derniers se voient dorénavant confier la responsabilité des opérations liées à la gestion du service de la dette de la Société.

Au cours du prochain exercice financier, la Société continuera néanmoins de veiller, de concert avec ces ministères, à la gestion efficace et rigoureuse de son service de la dette, établi à 2,7 milliards de dollars, tout en assurant le suivi des dossiers litigieux encore actifs ainsi que la fermeture définitive des derniers projets.

Hormis les montants éventuellement payables dans le cadre des projets où il subsiste des actions en justice, nous prévoyons des investissements d'environ 50 000 dollars au cours du prochain exercice financier pour terminer les procédures d'acquisition ou de transfert des derniers titres de propriétés encore en suspens dans le cadre du PAEQ.

Nous tenons à remercier les membres du conseil d'administration ainsi que le personnel de la Société et du ministère des Affaires municipales et des Régions pour leur implication et leur soutien constant dans la poursuite des objectifs de notre organisme et le maintien de la qualité de ses réalisations.

Le président-directeur général,



Marc Pirsonnault, LL.B., B.Sc.

## La clientèle

Dans le cadre du Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ) ainsi que du Programme Aqueduc et Égout de la Basse-Côte-Nord, la Société a fourni, depuis sa création, des services de gestion et de financement de projets aux municipalités désireuses de se doter d'ouvrages d'assainissement des eaux usées.

En tenant compte des regroupements, pas moins de 445 municipalités ont confié à la Société, en tout ou en partie, la maîtrise d'oeuvre de leurs ouvrages d'assainissement et 182 autres municipalités lui ont confié la gestion et le financement des études préliminaires relatives à la construction de tels ouvrages. Ces différents mandats ont mené à la réalisation de 691 projets dans le cadre du PAEQ et de 13 projets dans le cadre du Programme Aqueduc et Égout de la Basse-Côte-Nord.

La Société a également fourni à 25 municipalités inscrites au Programme d'assainissement des eaux municipales (PADEM) des services professionnels de gestion afin de les assister dans la réalisation d'ouvrages d'assainissement adaptés à leurs besoins. Ceci s'est traduit par la réalisation de 20 projets, tous parachevés au cours de l'exercice 2001-2002.

## Les réalisations

### PAEQ

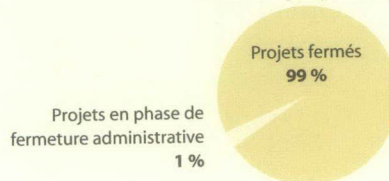
Au terme du PAEQ, la Société aura géré un total de 691 projets. De ce nombre, 202 auront consisté en des études préliminaires touchant 208 municipalités, 75 en des travaux relatifs à la réfection du réseau existant ou à l'aménagement d'un nouveau réseau et 414 en des projets impliquant la construction d'au moins une station d'épuration.

De ces 691 projets sous la gérance de la Société, 685 ont reçu à ce jour le statut de « projets fermés à 100 % », dont douze (12) qui furent fermés durant le présent exercice financier et qui représentaient des investissements totaux de l'ordre de 583 M\$. Les 6 projets restants sont tous en phase « de fermeture administrative » et quatre (4) d'entre eux, dont les investissements réalisés se chiffrent globalement à près de 367 M \$, devraient être fermés définitivement d'ici décembre 2006.

Le nombre total de stations d'épuration construites s'élève à 432. Elles desservent un nombre au moins équivalent de municipalités, celui-ci variant en fonction des regroupements municipaux. Toutes ces stations sont pleinement opérationnelles et sont maintenant la propriété des municipalités précitées.

Une seule municipalité retarde toujours le transfert en sa faveur de certains ouvrages d'interception des eaux usées. Ce transfert, qui n'a pu être complété au cours du présent exercice, le sera d'ici la fin du prochain exercice.

### État des projets - PAEQ



### Aqueduc et Egout de la Basse-Côte-Nord

Dans le cadre du Programme Aqueduc et Égout de la Basse-Côte-Nord, le dernier des 13 projets gérés par la Société devrait connaître sa fermeture définitive au cours du prochain exercice financier.

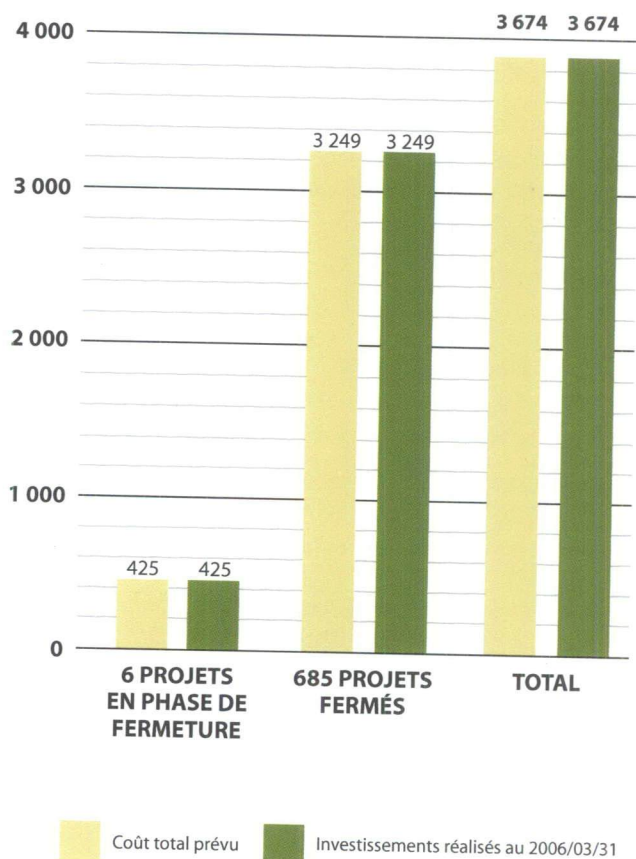
## Les investissements

### Bilan général

À la fin du présent exercice, les 685 projets « fermés à 100 % » dans le cadre du PAEQ représentent un coût total de l'ordre de 3,25 milliards de dollars et les 6 projets « en phase de fermeture administrative » se chiffrent actuellement à près de 425 millions de dollars.

Hormis les coûts à venir pour le parachèvement des dossiers administratifs et légaux des projets en phase de fermeture, les investissements prévus de 3,7 milliards de dollars ont été finalisés au cours de l'exercice financier 2002-2003.

Répartition du coût total prévu des projets – PAEQ (en millions de dollars)



Par ailleurs, l'essentiel des investissements de 50,7 millions de dollars prévus dans le cadre du Programme Aqueduc et Égout de la Basse-Côte-Nord, de même que l'ensemble des projets gérés par la Société dans le cadre du PADEM et évalués à plus de 69 millions de dollars, ont été finalisés au cours de l'exercice financier 2001-2002.

### Exercice 2005-2006

Au cours du présent exercice, en excluant les frais juridiques liés aux actions en justice encore pendantes devant les tribunaux ainsi que les sommes versées suite au règlement de certaines de ces actions, les investissements réalisés dans le cadre du PAEQ et du Programme Aqueduc et Égout de la Basse-Côte-Nord se sont élevés à près de 103 000 dollars, comparativement à une prévision initiale de 150 000 dollars.

Pour le prochain exercice financier, la Société estime que le parachèvement des derniers travaux à réaliser, essentiellement dans le cadre du PAEQ, nécessiteront des investissements de l'ordre de 50 000 dollars, en excluant les coûts de règlement des dernières actions en justice.

## Le financement des ouvrages

Dans le cadre des programmes que la Société administre, celle-ci réalise les emprunts nécessaires au financement des projets dont elle est le maître d'œuvre et se fait rembourser, d'une part, la participation gouvernementale pour et au nom des municipalités et, d'autre part, la participation municipale, par chacune de ses municipalités clientes.

Au cours du présent exercice, les taux d'intérêt négociés par la Société pour les emprunts temporaires ont été inférieurs, en moyenne, d'environ 1,22 % au taux d'intérêt préférentiel des banques à charte canadiennes, généralement consenti aux municipalités de grande taille. Le coût moyen de financement a été de 3,42 % comparativement à 2,52 % pour l'exercice précédent.

La Société a réalisé durant l'année des financements privés permanents totalisant 263,4 millions de dollars (\$CAN). La durée moyenne pondérée des emprunts de l'année est de 8,7 ans avec un taux d'intérêt moyen pondéré effectif de 4,50 % (s.a.).

Modes de financement (en milliers de dollars)					
Mode de financement	Type	Échéance	Date de l'acceptation de l'offre	Coût net à l'emprunteur (taux effectif)	Montant
Temporaire	Billets à terme	30 à 90 jours			73 950
					<u>73 950</u>
Permanent	Privé «X»	2014-07-31	1989-06-27	10,25	50 000
	Public «BD»	2006-11-27	1996-09-27	7,72	174 446
	Privé «BE»	2007-10-01	1997-09-17	6,26	75 000
	Privé «BG»	2007-10-01	1997-12-09	6,23	25 000
	Privé «BJ»	2009-06-01	1999-03-04	5,91	165 000
	Privé «BK»	2009-06-01	2000-09-29	6,36	75 855
	Privé «BM»	2010-12-01	2000-11-24	6,54	150 000
	Privé «BN»	2009-06-01	2001-02-09	6,06	50 000
	Privé «BO»	2006-04-11	2001-04-11	5,78	225 000
	Privé «BP»	2010-12-01	2001-09-21	6,05	130 000
	Privé «BQ»	2009-02-04	2002-01-25	5,77	110 000
	Privé «BS»	2006-11-15	2002-10-28	4,52	2 041
	Privé «BT»	2010-10-01	2002-10-28	5,34	245 000
	Privé «BU»	2007-11-29	2003-01-23	4,50	105 000
	Privé «BV»	2006-07-31	2003-07-11	3,81	4 412
	Privé «BW»	2013-10-01	2003-07-16	5,28	93 656
	Privé «BX»	2006-04-11	2003-07-22	3,35	1 200
	Privé «BY»	2013-10-01	2003-08-08	5,36	65 000
	Privé «BZ»	2008-09-09	2003-08-20	4,39	2 635
	Privé «CA»	2010-12-01	2003-08-29	5,03	65 146
	Privé «CB»	2013-10-01	2003-09-10	5,24	100 000
	Privé «CD»	2006-12-01	2003-11-12	4,02	3 680
	Privé «CE»	2007-12-03	2003-11-12	4,35	1 900
	Privé «CF»	2008-12-01	2003-11-12	4,63	2 190
	Privé «CG»	2011-12-01	2003-11-12	5,23	7 500
	Privé «CH»	2013-10-01	2003-11-28	5,27	214 200
	Privé «CJ»	2009-08-25	2004-08-05	4,54	16 500
	Privé «CI»	2014-12-01	2004-08-05	5,28	100 000
	Privé «CK»	2014-06-30	2004-11-30	4,99	60 000
	Privé «CL»	2015-03-02	2005-02-09	4,62	90 000
	Privé «CM»	2008-10-01	2005-08-23	3,63	2 880
	Privé «CN»	2013-10-01	2005-08-23	4,17	21 450
	Privé «CO»	2015-12-01	2005-08-23	4,32	85 750
	Privé «CP»	2008-01-17	2006-03-10	4,30	1 538
Privé «CQ»	2011-04-01	2006-03-10	4,50	52 622	
Privé «CR»	2013-04-01	2006-03-10	4,66	5 808	
Privé «CS»	2016-04-01	2006-03-10	4,77	88 633	
Privé «CT»	2015-12-01	2006-03-10	4,71	2 062	
Privé «CU»	2018-04-02	2006-03-10	4,88	820	
Privé «CV»	2019-04-01	2006-03-10	4,89	1 872	
					2 673 796
					<u>2 747 746</u>

## Les frais d'exploitation

Les revenus de la Société proviennent principalement des frais de gestion afférents aux ouvrages qu'elle gère et finance.

En vertu de sa loi constitutive, la Société doit s'autofinancer à même ses revenus d'exploitation, ce qui l'oblige à mettre en œuvre une organisation souple et efficace et à gérer ses dépenses d'exploitation avec rigueur et prudence. Elle doit donc établir le niveau de ses dépenses en fonction du niveau des investissements qu'elle réalise afin de respecter le principe d'autofinancement de ses activités.

Au cours du présent exercice financier, la Société a maintenu ses effectifs et ses coûts d'opération au strict minimum, tout en assurant la réalisation intégrale de ses mandats dans un contexte de gestion rigoureuse des fonds publics. Elle a, de plus, procédé à l'impartition de ses activités liées à la gestion de son service de la dette vers le personnel désigné du ministère des Affaires municipales et des Régions ainsi que du Fonds de Financement du Québec.

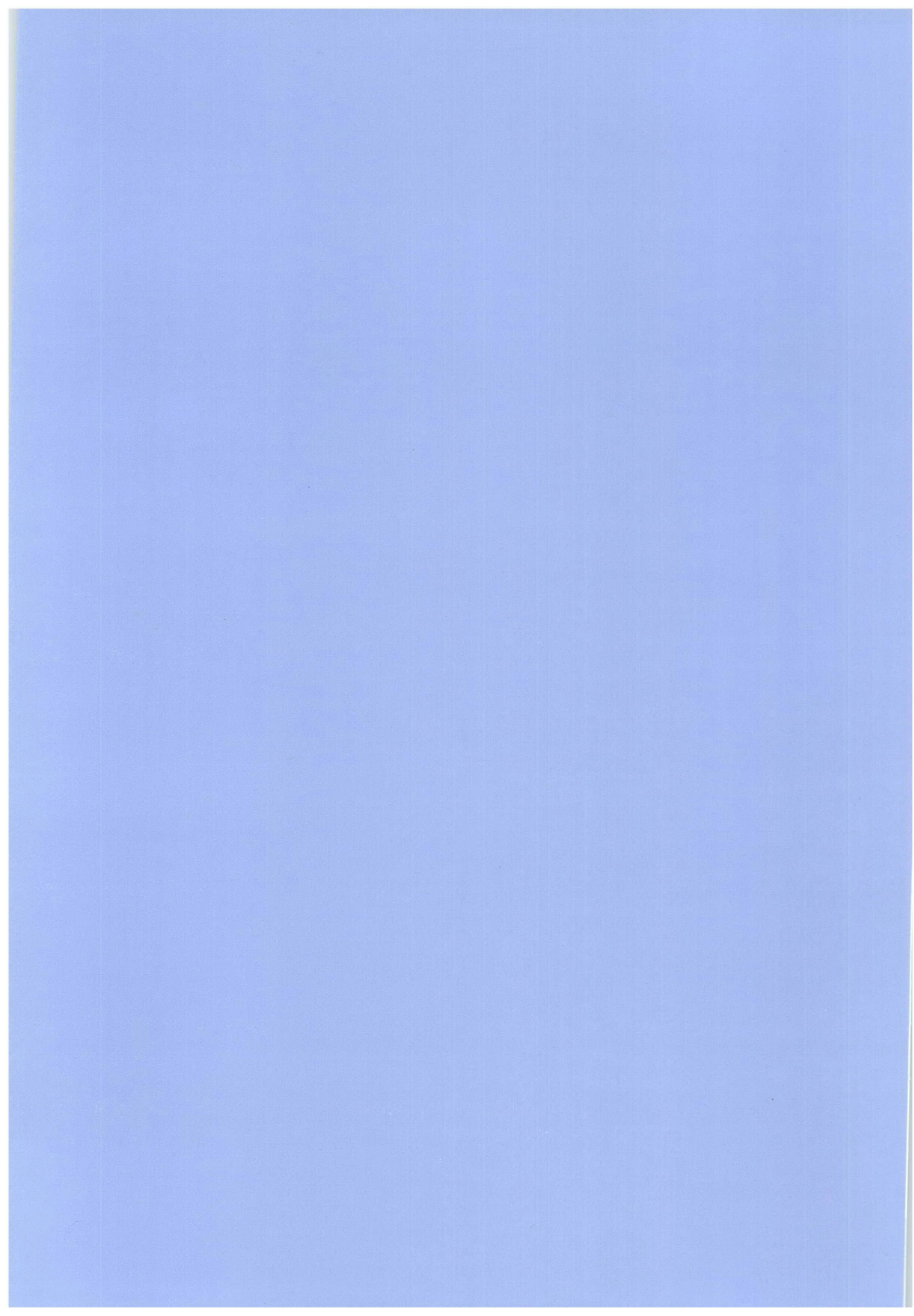
La Société prévoit compléter l'ensemble de ses mandats de gestion de projets d'ici la fin du prochain exercice financier. À cet égard, le budget d'exploitation prévu de la Société, pour l'exercice financier 2006-2007, est fixé à 210 000 \$.

### Évolution des effectifs et des dépenses d'exploitation

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Effectifs	2	2	2
Dépenses d'exploitation	0,56 M\$	0,43 M\$	0,33 M\$

# ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice terminé le 31 mars 2006



Les états financiers de la Société québécoise d'assainissement des eaux ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président du conseil d'administration,



Maurice Masse

Le président-directeur général,



Marc Pirsonnault, L.L.B., B.Sc.

Montréal, le 9 mai 2006



#### À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise d'assainissement des eaux au 31 mars 2006 et les états des résultats ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, CA

Québec, le 9 mai 2006

**RÉSULTATS**

de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	<b>2006</b>	<b>2005</b>
	(en milliers de dollars)	
<b>PRODUITS</b>		
Honoraires de gestion (note 3)	292	396
Produits financiers		
Gouvernement du Québec	148 332	164 089
Municipalités	17 838	17 670
Autres	845	-
	<u><b>167 307</b></u>	<u><b>182 155</b></u>
<b>CHARGES</b>		
Traitements et avantages sociaux (notes 4 et 11)	210	215
Transport et communications	18	23
Services informatiques	44	61
Services professionnels, administratifs et autres	44	90
Entretien et réparations	1	3
Loyers	7	38
Fournitures	3	3
Frais financiers (note 5)	166 980	181 722
	<u><b>167 307</b></u>	<u><b>182 155</b></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
<b>ACTIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Encaisse	748	60
Dépôt en fidéicommiss	-	950
Débiteurs		
Gouvernement du Québec	50 507	56 977
Municipalités	5 447	5 868
Autres	13	3
Créances du gouvernement du Québec (note 6)	127 880	108 368
Créances des municipalités (note 6)	22 096	24 730
Frais payés d'avance	7	28
Portion court terme du fonds d'amortissement (note 7)	12 420	-
	<b>219 118</b>	<b>196 984</b>
<b>Créances à long terme du gouvernement du Québec (note 6)</b>	2 324 481	2 451 762
<b>Créances à long terme des municipalités (note 6)</b>	203 210	229 393
<b>Ouvrages réalisés et non facturés</b>	583	3 098
<b>Placement long terme - fonds d'amortissement (note 7)</b>	57 125	-
<b>Autres éléments d'actifs</b>	1 499	-
	<b>2 806 016</b>	<b>2 881 237</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Créditeurs et frais courus (note 5)	56 594	63 951
Versements sur la dette à long terme (note 8)	162 396	133 099
	<b>218 990</b>	<b>197 050</b>
<b>Créditeurs et frais courus des ouvrages réalisés</b>	865	2 480
<b>Dette à long terme (note 8)</b>	2 585 350	2 680 689
<b>Produits reportés</b>	811	1 006
<b>Autres éléments de passif</b>	-	12
	<b>2 806 016</b>	<b>2 881 237</b>

**ÉVENTUALITÉS** (notes 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**





## FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
<b>Activités d'exploitation</b>		
Rentrée de fonds - honoraires de gestion	97	36
Rentrée de fonds - produits financiers	173 910	185 205
Sortie de fonds - intérêts versés	(173 941)	(185 920)
Sortie de fonds - autres frais financiers	(1 841)	(3 190)
Sortie de fonds - frais d'administration	(330)	(224)
	<u>(2 105)</u>	<u>(4 093)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<b>(2 105)</b>	<b>(4 093)</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Sommes imputées aux créances à long terme et aux ouvrages réalisés et non facturés	(191)	(1 427)
Encaissement des créances à long terme	139 292	87 436
Encaissement - fonds en fidéicommis	950	-
Encaissement - fonds d'amortissement	10 116	-
Acquisition - fonds en fidéicommis	-	(950)
Acquisition de placement - fonds d'amortissement	(79 661)	-
	<u>70 506</u>	<u>85 059</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<b>70 506</b>	<b>85 059</b>
<b>Activités de financement</b>		
Remboursement des créiteurs et frais courus des ouvrages réalisés	(1 615)	(94)
Produit de la dette à long terme	263 379	266 452
Remboursement de la dette à long terme	(329 477)	(347 360)
	<u>(67 713)</u>	<u>(81 002)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<b>(67 713)</b>	<b>(81 002)</b>
<b>Augmentation (Diminution) nette de l'encaisse</b>		
	<b>688</b>	<b>(36)</b>
<b>Encaisse au début</b>	<u>60</u>	<u>96</u>
<b>Encaisse à la fin</b>	<u><b>748</b></u>	<u><b>60</b></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## 1. Identification, objets et financement

La Société québécoise d'assainissement des eaux, personne morale au sens du Code civil, constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-18.2.1) a notamment pour objets :

- de concevoir, construire, améliorer, agrandir, mettre en marche, financer ou exploiter des ouvrages d'assainissement des eaux pour les besoins des municipalités ou d'exécuter des travaux de réfection des réseaux d'égout municipaux ;
- d'exécuter des études de réfection des réseaux d'égout municipaux ;
- d'exécuter d'autres études en matière d'égout et d'assainissement des eaux ;
- de financer des travaux d'aménagement du lit, incluant les rives, et des terrains en bordure des rives de lacs ou de cours d'eau ;
- de financer des travaux de régularisation du niveau de lacs ou de cours d'eau ;
- de concevoir, construire, améliorer, agrandir, mettre en marche ou financer des réseaux d'égout ou d'aqueduc ou des installations de traitement de l'eau potable pour les besoins du territoire désigné par le gouvernement et situé sur la Côte-Nord du Golfe Saint-Laurent ;
- d'agir à l'extérieur du Québec dans le domaine de l'eau, notamment en fournissant des biens et des services reliés à l'expérience qu'elle a acquise au Québec, en faisant la promotion de ces biens et de ces services et en favorisant le développement du potentiel technologique et industriel du Québec dans ce domaine;
- d'agir comme conseiller auprès des municipalités en matière de réalisation et d'exploitation d'ouvrages d'assainissement des eaux ;
- de fournir aux municipalités de l'aide technique et professionnelle en matière de gestion pour la réalisation d'ouvrages d'assainissement des eaux ;
- d'élaborer des projets de transfert et de diffusion de nouvelles technologies en matière d'assainissement des eaux et de traitement de l'eau potable et de procéder avec l'autorisation du ministère des Affaires municipales et des Régions à leur réalisation.

La Société québécoise d'assainissement des eaux est une société du gouvernement du Québec sans but lucratif.

Elle facture le gouvernement du Québec pour le compte des municipalités et les municipalités pour les études et les travaux d'assainissement, d'aqueduc et d'égout qu'elle exécute et pour le financement de certains travaux municipaux.

La Société demeure propriétaire des ouvrages jusqu'à ce que les procédures de livraison définitive des unités de traitement soient complétées, même si d'autres coûts peuvent être engagés.

## 2. Conventions comptables

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

### Honoraires de gestion

Les honoraires de gestion sont établis selon un pourcentage du coût de réalisation des ouvrages d'assainissement, d'aqueduc et d'égout et autres travaux.

#### • Facturation

Les honoraires de gestion à facturer pour la réalisation complète du mandat de la Société couvrent la période de réalisation des ouvrages ainsi que celle de la gestion et du financement du service de la dette relié à ces ouvrages.

Les honoraires de gestion sont facturés comme suit pour les ouvrages d'assainissement :

- En fonction des dépenses effectuées pour les études ;
- Selon une répartition uniforme sur la durée estimative de la réalisation des travaux (méthode des échéanciers) pour les travaux d'assainissement.

Pour les autres travaux, incluant ceux d'aqueduc et d'égout, les honoraires de gestion sont facturés selon un pourcentage du coût des travaux réalisés.

#### • Produits reportés

La Société ne peut établir précisément les honoraires de gestion réalisés annuellement en fonction de la durée totale de son mandat.

Par conséquent, l'excédent annuel des honoraires de gestion sur les frais nets d'opération est porté aux produits reportés ou, dans le cas contraire, un montant des produits reportés équivalent à l'excédent annuel des frais nets d'opération sur les honoraires de gestion facturés est alors viré aux produits de l'exercice.

### Créances à long terme

Les créances à long terme, à être perçues des municipalités et du gouvernement du Québec pour le compte des municipalités, comprennent les charges effectuées pour la réalisation des ouvrages d'assainissement, d'aqueduc et d'égout ainsi que le financement de l'aménagement des berges et d'autres ouvrages d'assainissement réalisés par les municipalités, déductions faites des remboursements reçus.

### Placement à long terme – Fonds d'amortissement

Les placements dans le fonds d'amortissement sont comptabilisés au coût.

### Autres éléments d'actif et de passif

La prime et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés. Ces éléments sont amortis selon le taux effectif sur la durée de l'emprunt.

### Conversion des devises

Les dettes à long terme libellées en devises sont converties en dollars canadiens aux taux des instruments de couverture des risques de change s'y rapportant.

### Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

### 3. Honoraires de gestion

	2006	2005
Honoraires facturés	97	36
Virement des produits reportés	195	360
	<u>292</u>	<u>396</u>

### 4. Traitements et avantages sociaux

La valeur des salaires versés à deux employés, relevant du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) dans le cadre de services gracieux fournis à la Société, soit tous les services autres que la gestion du Fonds d'amortissement, n'est pas reflétée à ce poste. Toutefois, depuis le 15 décembre 2005, le coût des services fournis par les employés du MAMR pour la gestion du Fonds d'amortissement de la Société correspond à 0.075% de l'encours moyen des actifs du Fonds d'amortissement. Ces frais sont soustraits du taux de rendement obtenu sur les actifs du Fonds d'amortissement.

### 5. Frais financiers

	2006	2005
Intérêts sur obligations et effets à payer	163 676	178 254
Amortissement de l'escompte (prime) de la dette à long terme	(1 455)	(1 318)
Frais de garantie d'emprunt	1 122	1 841
Intérêts sur emprunts temporaires	2 792	2 945
Intérêts sur fonds d'amortissement crédités aux municipalités	845	-
	<u>166 980</u>	<u>181 722</u>

La dépense d'intérêts de l'exercice relative aux emprunts contractés auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, entité sous contrôle commun, s'élève à 140 133 111 \$ (2005 : 129 070 093 \$). Au 31 mars 2006, les intérêts courus à payer relatifs à ces emprunts et inclus dans le poste créditeurs et frais courus, s'élevaient à 49 746 112 \$ (2005 : 48 976 421 \$).

### 6. Créances à long terme

	2006	2005
Gouvernement du Québec	2 452 361	2 560 130
Portion réalisable au cours du prochain exercice	(127 880)	(108 368)
	<u>2 324 481</u>	<u>2 451 762</u>
Municipalités	225 306	254 123
Portion réalisable au cours du prochain exercice	(22 096)	(24 730)
	<u>203 210</u>	<u>229 393</u>

Ces créances portent intérêts à un taux équivalent à celui payé par la Société sur sa dette à long terme. Elles sont réalisables dans les délais suivants :

Études d'assainissement :	
Municipalités	5 ans
Gouvernement du Québec	25 ans
Études et travaux d'aqueduc et d'égout	10 ans
Travaux d'assainissement :	
Municipalités	20 ans
Gouvernement du Québec	25 ans

Les municipalités remboursent leurs créances à chaque période de paiement d'intérêt.

Le gouvernement rembourse, à la date d'échéance de l'obligation y afférente, la portion non amortie de ses créances.

## 7. Fonds d'amortissement

Le 15 décembre 2005, la Société a constitué un fonds d'amortissement portant intérêt pour le remboursement de la dette à long terme à partir des remises périodiques de capital des municipalités. Les actifs du fonds d'amortissement sont déposés au Ministère des finances et ont généré un taux de rendement net moyen de 3,70 % au 31 mars 2006.

Un rendement net garanti de 4,878% sur l'encours moyen du placement du fonds d'amortissement a été accepté par la Société pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2006 au 31 mars 2007.

L'avoir du fonds d'amortissement, au 31 mars 2006, se détaille comme suit :

	2006
<b>Actif</b>	
Encaisse	38
Intérêts courus à recevoir	1 154
Placement – Obligations	68 397
	<u>69 589</u>
<b>Passif</b>	
Frais de gestion à payer	(23)
Intérêts courus à payer	(21)
	<u>(44)</u>
<b>Avoir du fonds</b>	<b>69 545</b>
Portion court terme du fonds d'amortissement	(12 420)
Placement long terme – fonds d'amortissement	<u>57 125</u>

## 8. Dette à long terme

Obligations et effets à payer (a)(b)			2006	2005
Années d'échéance	Dollars canadiens	Eurodollars		
2006	-	-	-	388 002
2007	238 524	174 446	412 970	410 780
2008	209 725	-	209 725	206 900
2009	116 955	-	116 955	114 825
2010	308 543	-	308 543	307 355
2011	591 389	-	591 389	-
1 à 5 ans	1 465 136	174 446	1 639 582	1 427 862
6 à 10 ans	944 749	-	944 749	1 370 501
11 à 20 ans	89 465	-	89 465	-
	2 499 350	174 446	2 673 796	2 798 363
<b>Emprunts temporaires (c)</b>			73 950	15 425
			<b>2 747 746</b>	<b>2 813 788</b>
<b>Versements échéant en deçà d'un an</b>			(162 396)	(133 099)
			<b>2 585 350</b>	<b>2 680 689</b>

- a. Le capital et les intérêts des obligations et des effets à payer sont garantis par le gouvernement du Québec. Il est prévu qu'à leur échéance, une grande partie de ces dettes sera refinancée à long terme. Un montant de 2 449 349 704 \$ (2005 : 2 430 129 103 \$) a été contracté auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, entité sous contrôle commun.
- b. Le capital et les intérêts sur les obligations et effets à payer libellés en devises sont convertis en dollars canadiens et couverts par des trocs de devises (swaps).  
Les swaps sont contractés directement avec le gouvernement du Québec et ce dernier assume les risques reliés à ces instruments de couverture.  
Les entrées ainsi que les sorties de fonds rattachées à ces opérations sont transigées en dollars canadiens.
- c. Les emprunts temporaires non garantis par le gouvernement du Québec seront financés à long terme lorsque les modalités de financement auront été complétées. Ils portent un taux d'intérêt moyen d'environ 122 points de base inférieur au taux préférentiel des banques à charte canadiennes. Un montant de 73 950 000 \$ (2005 : 15 425 000 \$) a été contracté auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, entité sous contrôle commun.

## 8. Dette à long terme (suite)

Les taux d'intérêt sur les obligations et effets à payer présentés dans le tableau suivant tiennent compte du taux d'intérêt contractuel des emprunts et des primes et frais d'émission qui s'y rattachent.

Années d'échéance	Dollars canadiens	Eurodollars	2006	2005
			Moyenne pondérée	Moyenne pondérée
1 à 5 ans	5,73	7,72	5,94	6,35
6 à 10 ans	5,30		5,30	5,62
11 à 20 ans	4,77		4,77	—
Moyenne pondérée	5,53	7,72	5,67	5,99

## 9. Éventualités

En date de préparation des états financiers, les réclamations et actions en justice de différents fournisseurs totalisent 9,4 millions de dollars. La Société conteste ces litiges découlant de contrats d'exécution de travaux. De l'avis de ses conseillers juridiques, il est présentement impossible d'en évaluer précisément le dénouement et les montants qu'elle pourrait être appelée à verser, le cas échéant. Toutefois, une provision pour réclamations à payer a été estimée par la direction de la Société. Cette provision est incluse dans le poste créditeurs et frais courus des ouvrages réalisés. Tout montant que la Société pourrait être appelée à verser lors du règlement de ces litiges sera facturé au gouvernement du Québec pour le compte des municipalités et aux municipalités.

## 10. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers et sont comptabilisées à la valeur d'échange.

## 11. Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 10 920 \$ (2005 : 7 365 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

## 12. Instruments financiers

### JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Placement à long terme – fonds d'amortissement

Au 31 mars 2006, la juste valeur du placement dans le fonds d'amortissement de 69 545 298 \$ s'établissait à 68 351 221\$, compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et taux d'intérêt. Le placement n'a pas été dévalué car la Société considère la situation temporaire.

#### Dettes à long terme

Au 31 mars 2006, la juste valeur de la dette à long terme de 2 673 796 174 \$ (2005 : 2 798 363 573 \$) s'établissait à 2 835 313 881 \$ (2005 : 3 028 658 978 \$), compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et taux d'intérêt, et en tenant compte que celle-ci inclut la juste valeur des instruments financiers dérivés.

La juste valeur des emprunts temporaires au 31 mars 2006 au montant de 73 950 000 \$ (2005 : 15 425 000 \$) correspond à la valeur comptable de ces titres étant donné leur court délai de renouvellement.

#### Créances à long terme

La juste valeur des créances à long terme et celle du placement long terme - fonds d'amortissement équivalent sensiblement celle de la dette à long terme, soit 2 835 000 000 \$ (2005 : 3 029 000 000 \$), compte tenu que ces créances sont assorties des mêmes conditions s'appliquant à celles de la dette à long terme.

#### Autres éléments d'actifs et passifs

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs et des créditeurs et frais courus équivaut à leur valeur comptable étant donné leur courte période d'échéance.

#### Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur fluctue en fonction du titre sous-jacent, et qui n'exigent pas la détention ou la livraison de ce titre sous-jacent. La Société utilise des trocs de taux de devise avec le gouvernement du Québec pour se protéger contre les risques de fluctuation de taux de change. Le troc est une opération par laquelle deux parties conviennent d'échanger des flux financiers selon des modalités prédéterminées prévoyant notamment un montant nominal de référence et une durée.

	2006			2005
	Montant nominal de référence	Juste valeur		Montant net
		Actif	Passif	Montant net
Trocs de taux de devise	174 446		(37 411)	(50 254)

## 13. Reclassement de postes

Certains chiffres de 2005 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2006.





Société  
québécoise  
d'assainissement  
des eaux

800, Square Victoria  
Bureau 3.10  
C.P. 386  
Succ. Tour de la Bourse  
Montréal (Québec)  
H4Z 1J2  
Téléphone : (514) 873-7411  
Télécopieur : (514) 873-7879